

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 4 avril 2022 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

Monsieur Jeannot Pelletier
Madame Jessika Boisvert
Monsieur Jean-Daniel Lavertu
Monsieur Christian Martel
Madame Nancy Grimard
Monsieur André Bougie

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Claire Rioux.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution
numéro
22-04-2281**

Sur proposition de Monsieur André Bougie l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2022
4. Adoption des comptes à approuver de mars 2022
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1 Présentation des états financiers 2021
 - 6.2 Dépôt au Conseil du rapport d'audit de la Commission municipale sur la transmission des rapports financiers
 - 6.3 Dépôt au Conseil de la liste des factures payées en 2021 de 2 000\$ et plus.
 - 6.4 Résolution pour entente de coopération intermunicipale pour coordonnatrice/coordonnateur loisir et vie communautaire
 - 6.5 Nomination de la SPAA comme autorité compétente pour l'application du chapitre 7 les animaux de notre règlement G-100, règlement général harmonisé
 - 6.6 Autorisation de signature pour servitude Ferme Louis d'Or
 - 6.7 Nomination de la mairesse suppléante
7. Suivi de dossiers
 - 7.1 Résolution pour autoriser le passage de cyclistes sur notre territoire lors de l'évènement de Vélo-Québec le 11 août 2022
8. Voirie
 - 8.1 Adjudication contrat pour travaux de voirie du rang 6 dans le programme TECQ
 - 8.2 Résolution pour affecter la subvention du MTQ pour l'entretien du réseau local 2021, programme d'aide à la voirie locale
 - 8.3. Contrat Somavrac pour abat-poussière liquide
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de février et de mars 2022
 - 10.2 Adoption du règlement numéro 414 modifiant le règlement numéro 405, règlement de zonage
11. Loisirs et culture
12. Varia et affaires nouvelles
 - 12.1 Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2022
13. Levée de l'assemblée ou ajournement

<p>3</p> <p>Résolution numéro 22-04-2282</p>	<p>Adoption du procès-verbal du 14 mars 2022</p> <p>Sur proposition de Monsieur Christian Martel, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>4</p> <p>Résolution numéro 22-04-2283</p>	<p>Adoption des comptes à approuver du mois de mars 2022</p> <p>Sur proposition de Madame Jessika Boisvert, il est résolu d'adopter les comptes à approuver de mars 2022 au montant de 74 132.59 et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :</p> <p>Transport JP Desrochers : 45 909.50\$, déneigement Ville de Warwick : 13 589.84\$, entretien prise d'eau et entente loisirs Avizo Experts-Conseils : 1 839.60\$, pour suivi appel d'offres rang 6 MRC d'Arthabaska : 3 417.00\$, quote-part Gesterra : 3 738.29\$, gestion matières résiduelles</p> <p>De même, les salaires versés pour la période de mars 2022 sont : 7 777.69\$</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>5</p>	<p>Correspondance</p> <p>La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s</p>
<p>6</p> <p>6.1</p> <p>Présentation des états financiers 2021</p>	<p>Administration et législation</p> <p>Présentation des états financiers au 31 décembre 2021</p> <p>Madame Valérie Lemire du Groupe RDL présente les états financiers de 2021, au 31 décembre 2021 aux membres du Conseil.</p>
<p>6.2</p> <p>Dépôt au Conseil</p>	<p>Dépôt au Conseil du rapport d'audit de la Commission municipale sur la transmission des rapports financiers</p> <p>Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil le rapport d'audit de la Commission municipale sur la transmission des rapports financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que requis par la Commission. Le rapport a été transmis par courriel aux élu-e-s le 30 mars 2022.</p>
<p>6.3</p> <p>Dépôt au Conseil</p>	<p>Dépôt au Conseil de la liste des factures payées en 2021 de 2 000\$ et plus.</p> <p>Le Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Daniel René, dépose au Conseil la liste des factures de 2000\$ et plus de 2021. Cette liste sera affichée sur le site internet de la Municipalité tel que requis par la Loi.</p>
<p>6.4</p> <p>Résolution numéro 22-04-2284</p>	<p>Résolution pour entente de coopération intermunicipale pour coordonnatrice/coordonnateur loisirs et vie communautaire</p> <p>ATTENDU le vœu des Municipalités de Saint-Albert et de Sainte-Élizabeth-de-Warwick d'unir leurs forces pour engager une ressource à temps plein (4 jours/semaine), de façon permanente pour combler en poste de coordonnatrice/coordonnateur en loisirs et vie communautaire;</p>

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre la possibilité de participer volet Coopération intermunicipale du Programme FRR (Fonds régions et ruralité) pour une aide pouvant atteindre 50% des frais totaux encourus;

ATTENDU que le code municipal du Québec (articles 569 et suivants) permet aux municipalités de conclure une entente de partage de ressources humaines;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick est nommée mandataire auprès du MAMH pour la demande d'aide financière et la gestion du projet;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick s'engage auprès du Ministère à procéder à l'embauche de la ressource et à lui fournir un minimum de 32 heures par semaine pour une période de 3 ans tel qu'il sera formulé dans l'entente avec la Municipalité de Saint-Albert;

Il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De signifier par la présente résolution au MAMH et à la Municipalité de Saint-Albert notre accord pour être mandataire auprès du Ministère au nom des 2 municipalités dans le cadre du volet Coopération intermunicipale du FRR;

D'autoriser la Mairesse, Madame Claire Rioux et le Directeur général, Monsieur Daniel René à signer pour et au nom de la Municipalité une entente intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en loisirs et vie communautaire en coopération avec la Municipalité de Saint-Albert, entente pour une mise en commun des dépenses (ressources humaines et matérielles) à part égale entre les parties;

De mandater Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant et gestionnaire de l'entente auprès du Ministère (MAMH), pour les 2 parties à l'entente;

De réserver un budget d'environ 48 000\$ sur une période de 3 ans pour l'embauche et le maintien de cette ressource au sein de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, pour le compte des 2 parties à l'entente;

ADOPTÉE

6.5
Résolution
numéro
22-04-2285

Nomination de la SPAA comme autorité compétente pour l'application du chapitre 7, Les animaux de notre règlement G-100, règlement général harmonisé

ATTENDU le règlement G-100, règlement général harmonisé en vigueur sur notre territoire;

ATTENDU que ledit règlement comporte les dispositions sur les animaux et particulièrement sur les chiens tel qu'exigé par la loi provinciale et son règlement d'application (*Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*);

ATTENDU que la SPA Arthabaska et la Municipalité ont conclu une entente de services;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater l'organisme SPA Arthabaska et ses employé-e-s pour appliquer les dispositions du règlement G-100, plus spécifiquement les dispositions du chapitre 7, Les animaux;

ADOPTÉE

6.6
Résolution
numéro
22-04-2286

Autorisation de signature pour servitude Ferme Louis d'Or

ATTENDU le règlement numéro 329 concernant l'occupation du domaine public, en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le notaire au dossier demande à la Municipalité de signer la servitude malgré les démarches et le processus déjà faits, conformément audit règlement en vigueur;

ATTENDU que la servitude notariée respecte les dispositions et les démarches déjà inscrites au dossier de la Ferme Louis d'Or;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Mairesse, Madame Claire Rioux et le Directeur général, Monsieur Daniel René à se rendre au bureau de la notaire, Me Marie-Claude E. Côté pour signer, pour et au nom de la Municipalité, la servitude de passage en question.

ADOPTÉE

6.7
Résolution
numéro
22-04-2287

Nomination d'une mairesse suppléante

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Madame Nancy Grimard comme mairesse suppléante pour l'année 2022.

ADOPTÉE

7
7.1
Résolution
numéro
22-04-2288

Suivi de dossiers

Résolution pour autoriser le passage de cyclistes sur notre territoire lors de l'évènement de Vélo-Québec le 11 août 2022

ATTENDU l'activité provinciale de Vélo-Québec Évènements qui se déroule sur 7 jours et qui traverse notre Municipalité le 11 août 2022;

ATTENDU que Vélo-Québec Évènements ont été avisés des travaux routiers qui auront lieu sur notre territoire cet été;

ATTENDU que des voies de contournement sont prévues pour éviter ces travaux et assurer ainsi la sécurité des cyclistes;

Il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le passage des cyclistes sur nos routes locales lors de l'évènement mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

8

Voirie

8.-1
Résolution
numéro
22-04-2289

Adjudication contrat pour travaux de voirie du rang 6 dans le programme TECQ

ATTENDU la programmation TECQ modifiée en 2021 pour inclure les travaux d'asphalte sur le rang 6 entre le pont et la limite avec Saint-Albert;

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2022_V-01 et les résultats comme suit :

Entreprise	Prix soumis	Conforme
Sintra Inc	322 426.46\$	oui
Pavage Centre-Sud du Québec	355 153.75\$	oui
Pavage Veilleux Asphalte	346 124.25	oui
Construction & Pavage Portneuf	351 106.64\$	oui

ATTENDU la recommandation d'AVIZO Experts Conseils concernant la validité des soumissions;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De suivre la recommandation de Monsieur Nicolas Paradis, Ing. De Avizo Experts-Conseils et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Sintra inc. au montant de 322 426,46\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux prévus aux plans et devis de l'appel d'offres Numéro 2022_V-01, travaux de pavage sur le rang 6, financés en partie par la programmation TECQ et par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE

8.2
Résolution
numéro
22-04-2290

Programme d'aide à la voirie locale – reddition de compte 2021

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent soixante-dix-sept mille cent soixante-huit dollars (177 168\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021;

ATTENDU que les compensations versées à la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick visent l'entretien courant préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes municipales représentent un montant de cent quarante cinq mille sept cent quatre-vingt-un dollars (145 781\$) pour les travaux d'été et de cent dix mille huit cent vingt-et-un dollars (110 821\$) pour les travaux d'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

8.3
Résolution
numéro
22-04-2291

Contrat Somavrac pour abat-poussière liquide

ATTENDU l'offre de service de Somavrac qui a fourni la livraison et l'épandage de calcium liquide l'an dernier à la satisfaction de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de livraison et d'épandage de calcium liquide 35% au coût de 0,3465\$ du litre pour une quantité évaluée et réservée de 53 300 litres à Somavrac c.c. pour la saison 2022.

ADOPTÉE

9 **Hygiène du milieu**

10 **Aménagement et urbanisme**

10.1
Dépôt au Conseil

Dépôt du rapport mensuel des mois de février et mars 2022 par l'inspecteur en bâtiment et en environnement

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a déposé ses rapports de février et mars au Conseil municipal.

10.2
Résolution
numéro
22-04-2292

Adoption du règlement numéro 414 modifiant le règlement numéro 405, règlement de zonage

ATTENDU que le Conseil municipal a le pouvoir de modifier le règlement de zonage selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU que c'est le vœu du Conseil de modifier le règlement numéro 405, règlement de zonage afin d'autoriser une classe d'usage supplémentaire dans la zone 14-C afin de palier à une omission lors de la refonte dudit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Jean-Daniel Lavertu à la séance régulière du 10 janvier 2022;

ATTENDU qu'un avis public a été publié selon les règles en vigueur à la Municipalité et décrétant une consultation écrite du 11 au 27 janvier 2022 compte tenu de la situation pandémique et des règles sanitaires en vigueur, le décret 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquant et que nous n'avons eu aucun commentaire ou aucune question concernant le projet de règlement;

ATTENDU qu'un premier projet a été adopté le 10 janvier 2022 et que le second projet de règlement a été adopté le 14 février sans modification majeure, les élu-e-s ayant reçus tous les documents relatifs auxdits projets au moins 72 heures avant leur adoption;

ATTENDU que le projet de règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire et qu'aucune signature n'a été ajoutée au registre;

Il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 414, modifiant le règlement de zonage numéro 405. Dispense de lecture est faite.

ADOPTÉE

11
12
12.1
Résolution
numéro
22-04-2293

Loisirs et culture
Varia et affaires nouvelles

Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2022

ATTENDU que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

ATTENDU que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU que plusieurs citoyennes et citoyens de notre Municipalité bénéficient du bénévolat;

ATTENDU qu'il est de mise pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit proclamé, au nom du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, la semaine du 24 au 30 avril 2022 : « Semaine de l'action bénévole » dans notre Municipalité;

Que toutes les citoyennes et tous les citoyens de Sainte-Élizabeth-de-Warwick soient invité-e-s à nous aider afin de maintenir et de renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

ADOPTÉE
Questions du public

13
14
Résolution
numéro
22-04-2294

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu de lever l'assemblée à 20h10.

ADOPTÉE

Claire Rioux, Mairesse

*Daniel René, Directeur général et
secrétaire-trésorier*